



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

***Les biologistes :
des professionnels indispensables à la gestion durable des forêts***

31 mars 2008 - Dans un mémoire déposé au gouvernement québécois le 28 mars dernier, l'Association des biologistes du Québec appuie plusieurs des nouvelles orientations proposées dans le **Livre vert** du gouvernement en préparation d'un nouveau régime forestier. Notamment, de doter le Québec d'une stratégie d'aménagement durable et de confier aux milieux régionaux de nouvelles responsabilités en matière de gestion des forêts. Toutefois, l'ABQ souhaiterait que la vision d'avenir du nouveau régime forestier reflète de manière plus explicite l'importance accordée à la protection de la biodiversité, une condition essentielle à toute stratégie de développement durable.

Pour s'assurer d'une gestion durable des forêts, l'ABQ souligne également la nécessité (1) d'intégrer les diverses compétences en aménagement des ressources forestières, dont les biologistes, (2) d'investir dans l'éducation et la recherche et (3) d'établir des partenariats avec les Premières nations. Les biologistes sont impliqués depuis de nombreuses décennies dans la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques du milieu forestier et leur expertise pourrait être mise à profit. Aussi, il importe que la population québécoise soit mieux informée pour donner un sens à la gestion intégrée des ressources et participer activement aux nouveaux rôles dévolus en région. Enfin, la régionalisation est une occasion pour les autochtones de redéfinir leur rôle dans l'aménagement intégré des ressources forestières et de mettre en valeur leur savoirs et leurs savoirs-faire.

L'ABQ émet certaines réserves quant au zonage proposé dans le Livre vert, lequel alloue environ 30 % de la forêt productive à la sylviculture intensive. Nous croyons que cette proportion élevée vouée à l'aménagement intensif pourrait poser un risque à la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes. L'ABQ demande au gouvernement de respecter l'une des principales recommandations du rapport Coulombe, à savoir « *que l'aménagement écosystémique soit au coeur de la gestion des forêts publiques du Québec* ».

Dans le cadre de la présente réforme axée sur le développement durable, il nous apparaît essentiel que des actes professionnels puissent être effectués par des biologistes, tant pour garantir aux yeux du public la protection des habitats fauniques que d'assurer une reddition de comptes en matière de biodiversité.

L'ABQ est actuellement en demande pour l'établissement d'un ordre professionnel à l'Office des Professions du Québec (OPQ).

-30-

Renseignements : Patrick Paré, biologiste, M.Sc.

Vice-président aux communications

Association des biologistes du Québec

Téléphone : (450) 372-9113 # 2174

www.abq.qc.ca

www.incorporation-abqamq.ca